

RESULTATS DE LA PHASE V DES POLES DE COMPETITIVITE CARA, A NOUVEAU LABELLISE PÔLE DE COMPETITIVITE

Les pôles de compétitivité sont, depuis bientôt 18 ans, l'un des piliers majeurs de la politique nationale en faveur de l'innovation, en particulier au bénéfice des PME. Cette politique de soutien aux écosystèmes d'innovation, menée en partenariat étroit avec les Régions, trouve aujourd'hui son pendant dans la plupart des pays européens.

Sur la base de ce constat, l'État, en partenariat avec les Régions, premiers co-financeurs de la politique des pôles de compétitivité parmi l'ensemble des collectivités, souhaite continuer à labelliser et à financer le dispositif des pôles de compétitivité, qui a largement démontré sa pertinence. Alors que la phase IV (2019-2022) est arrivée à échéance fin décembre 2022, un appel à candidatures, doté d'une enveloppe annuelle de 9 millions d'euros sur la durée de la phase V, a été lancé pour labelliser des pôles de compétitivité pour une nouvelle phase d'une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

À cette occasion, **CARA a déposé son dossier de candidature, le 7 octobre dernier, auprès du Ministère de l'Economie.** Le réseau CARA y a démontré sa capacité à conduire des politiques nationales et régionales d'innovation comme France 2030 mais également à porter une ambition européenne dans la continuité de la phase IV.

A l'issue de cette procédure, la Première ministre a décidé de suivre les recommandations du comité de sélection et de labelliser 55 pôles de compétitivité, dont CARA fait partie.

Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, a déclaré : « *Je souhaite réaffirmer le soutien de l'Etat aux pôles de compétitivité qui, depuis 18 ans, participent à la dynamique d'innovation dans les territoires, au plus près des TPE et des PME. Ils ont démontré toute leur expertise pour faire collaborer grands groupes, PME et laboratoires de recherche.*

Les pôles ont su relever de nombreux défis ces dernières années. Ils ont répondu présents pendant la crise sanitaire pour accompagner notre industrie et ont permis à un nombre croissant de PME d'accéder au marché et aux fonds européens. La phase IV de la politique des pôles a montré toute la pertinence de leur expertise et des services qu'ils proposent aux PME et TPE innovantes. Les pôles nous prouvent que l'étroite collaboration entre l'Etat et les Régions est essentielle pour soutenir l'économie et accompagner les champions industriels de demain.

Je tiens à renouveler la pleine confiance du gouvernement aux pôles. Nous avons besoin d'eux pour embarquer tous les acteurs de l'économie, à commencer par les TPE et les PME, dans les grands défis d'aujourd'hui que sont les transitions vertes et digitales, mais aussi la réindustrialisation de notre pays ».

Roland LESCURE, ministre délégué chargé de l'industrie, a déclaré :

« Depuis près de 20 ans, les pôles de compétitivité se sont imposés comme un produit à succès de notre politique d'innovation. Pour les entreprises, c'est la possibilité de nouer des relations et des partenariats avec les acteurs de leurs écosystèmes d'innovation, en particulier les laboratoires et établissements d'enseignement supérieur. Pour les pouvoirs publics, c'est un relai sur le territoire des politiques que nous mettons en œuvre, comme France Relance et désormais le plan France 2030.

Je salue les résultats de la phase IV des pôles. Pour chaque euro public investi, c'est 3 euros supplémentaires que les PME adhérentes des pôles investissent en R&D, le tout dans le cadre d'un partenariat étroit entre l'Etat et les régions.

L'innovation sera la clé de la réindustrialisation durable et verte de notre pays. C'est pourquoi je souhaite que la phase V des pôles de compétitivité soit placée sous le signe de la réindustrialisation verte, et permette à nos startups, TPE-PME et ETI de renforcer leur croissance, leur capacité d'innovation, leurs partenariats industriels, leur visibilité et leur capacité de projection à l'international ».

Inscrit pleinement dans la continuité des actions engagées durant la phase IV, le réseau CARA entend poursuivre sa raison d'être :

- **Accompagner les mutations** des systèmes de transport afin de répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux de la mobilité,
- Favoriser **la collaboration et l'innovation**,
- **Encourager l'activité économique**, la relocalisation industrielle, la création et la pérennisation des emplois sur le territoire.

Pôle historique de référence du transport et de la mobilité, **CARA a consolidé son écosystème en incluant progressivement les différentes mobilités**. C'est un pôle régional incontournable qui fait travailler ensemble les acteurs français de la mobilité, avec une approche transversale, multi-filières, et une portée européenne et internationale.

Malgré la crise, CARA a su dépasser plusieurs objectifs de la phase IV, notamment **en doublant son nombre d'adhérents pour atteindre 400 à fin 2021, et en multipliant par 2,5 le nombre de projets accompagnés**.

Projets accompagnés par CARA 2019 - 2022



* Les informations de budgets des projets et de montants d'aides obtenues ne sont pas toujours ni publiques ni communiquées par les porteurs de projets

Les réponses de CARA aux enjeux de la phase V :

Le cahier des charges émis par l'Etat proposait d'impulser une nouvelle orientation en cohérence avec les écosystèmes locaux, les priorités des Régions, qui pilotent la politique avec l'État, et en adéquation avec les priorités nationales, notamment celles du plan France 2030.

La **mobilité des personnes et des marchandises** a toujours été un élément déterminant pour la société et les entreprises. Elle est à l'intersection d'enjeux économiques et territoriaux, sociaux et sociétaux, environnementaux et énergétiques. Entre 2019 et 2022, ces enjeux ont pris une nouvelle dimension. La **digitalisation** de l'économie et de la société s'est accélérée avec la crise du Covid et avec l'essor de la mobilité en tant que service (MaaS). La **décarbonation** est devenue encore plus prégnante pour lutter contre le réchauffement climatique et ses effets de plus en plus visibles. Elle s'est couplée à un impératif de sobriété, en raison de la guerre en Ukraine, de l'atteinte des pics de production d'hydrocarbures ou encore des contraintes sur la production d'électricité en France.

Transition technologique, modification profonde des usages, nouvelles réglementations : tous les acteurs de la mobilité doivent composer avec de nouvelles exigences. Et ils doivent faire évoluer leurs connaissances et leurs compétences pour y répondre.

C'est le rôle de CARA d'accompagner ses adhérents face à tous ces enjeux, sur les six filières couvertes (automobile, véhicule industriel, transport aérien guidé, transport fluvial, ferroviaire, mobilités actives) et ses quatre grands marchés :

- Les infrastructures,

- Les véhicules et leurs composants,
- Les services de mobilité,
- La connaissance et la gouvernance des mobilités.

CARA permet d'**accélérer l'innovation, qu'elle soit technologique ou d'usage** grâce à une approche à la fois multi-filières, multimodale et agnostique en termes de technologies, en proposant un accompagnement **de l'idée jusqu'au marché**.

CARA contribue aux **stratégies de filières régionales et nationales** et soutient leur mise en place auprès des membres.

Ainsi CARA a orienté son dossier de candidature selon les grands enjeux suivants :

- **Être moteur d'écosystèmes d'innovation de pointe**, afin de développer les connexions Entreprises / Recherche publique, renforcer le lien entre recherche publique et privée et faire collaborer des acteurs aussi hétérogènes que les constructeurs véhicules et les acteurs des mobilités actives.
- Conserver un **modèle économique pérenne** et une **gouvernance représentative** de tous les acteurs, en continuant de respecter l'équilibre des filières, des différents types d'organisation, et la protection du potentiel scientifique et technique.
- Renforcer l'implication et l'accompagnement aux **projets européens** et maintenir la **dimension internationale** de l'écosystème.
- Etablir une feuille de route stratégique de R&D, avec des **programmes R&D adaptés aux enjeux nationaux** (France 2030) **et régionaux** (SRDEII Auvergne-Rhône-Alpes) avec des experts reconnus pour répondre aux objectifs de décarbonation et de digitalisation des mobilités.



Les 5 thématiques de R&D de CARA pour la Phase V

À PROPOS DE CARA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :

CARA Auvergne-Rhône-Alpes rassemble 420 membres : industriels, opérateurs de transports, laboratoires de recherche et centres de formation. Référence en Europe, CARA accompagne les mutations des systèmes de transport de personnes et de marchandises pour répondre aux enjeux de santé publique et de transition écologique et numérique.

CARA accompagne 6 filières : véhicule industriel, automobile, transport aérien guidé, transport fluvial, mobilité active et durable, ferroviaire.

De l'idée jusqu'au marché, CARA met en œuvre des actions collectives pour soutenir ses adhérents sur toute la chaîne de valeur : projets de recherche et innovation, démonstrateurs en situation réelle, actions pour le développement économique et industriel de ses membres.

Ainsi toutes les actions de CARA concourent au développement économique et à la réindustrialisation de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de ses territoires.

Exemples de projets accompagnés par CARA :

THE NEW TRUCK BY RENAULT TRUCKS : Renault Trucks assemble et distribue des vélos-cargos avec Kleuster.

Kleuster, constructeur lyonnais de triporteurs à assistance électrique et Renault Trucks, se rapprochent pour accélérer la production et la commercialisation du Freegônes. Ces vélos-cargos seront assemblés au cœur du site industriel de Vénissieux de Renault Trucks et commercialisés dans le réseau européen du constructeur.

NEOTRUCKS : Neotrucks révolutionne la mobilité industrielle avec la première application de manutention lourde issue de l'économie circulaire. Pour éviter la construction de véhicules neufs de manutention, NEOTRUCKS transforme, adapte et rétrofite des tracteurs routiers thermiques en tracteur de parc 100% électriques.

L'USINE A VELO : Identifier les moyens pouvant être mutualisés pour faciliter le développement des petites structures du monde du vélo, avec la création d'une unité d'assemblage de vélos avec plusieurs fabricants de vélos. L'Usine à vélo est accueillie au sein du Grand Plateau, tiers-lieu rassemblant des acteurs de la filière vélo, dont CARA est partenaire.

CONTACT PRESSE

Agence Giesbert & Mandin pour CARA

Léa VILLOT – 0689891796 • l.villot@giesbert-mandin.fr